



## DOSSIER D'INSCRIPTION 2019 – 2020 COMPETITION (DE EDH A U17)

Etat Civil LICENCIÉ			
Nom Licencié		Prénom Licencié	
Date de Naissance		Lieu de Naissance	
Nationalité		N° du département naissance	
Adresse			
Code Postal		Ville	
Noms & Prénoms des Parents (pour les mineurs)	Père : Mère :	Professions Parents	Père : Mère :
Téléphone			
Domicile		Mobile Joueur	
Mobile Père		Mobile Mère	
Autre personne		Tel autre personne	
Email 1			
Email 2			
Catégorie		<input type="checkbox"/> Club d'Origine et date de la 1 <sup>ère</sup> licence (si différent de Rouen)	
N° Licence		Taille :	Poids :

## Pièces à fournir

- 1 photo d'identité **Obligatoire**, pour les nouveaux licenciés (nom, prénom au dos)
- 1 certificat médical de – d'un an avec N° au conseil de l'ordre du médecin, pour les **nouveaux** licenciés ainsi que pour **ceux dont le certificat n'est plus valable** (+ de 3 ans)  
Pour les autres, fournir, à la place, l'attestation jointe au dossier.
- Le dossier de **surclassement simple** : pour les joueurs nés en 2011, 2009, 2007, 2005, 2004, 2003, établi par votre médecin
- **Attention, pour les 2004, l'ECG est obligatoire**
- Signature de tous les documents joints (y compris pour l'école de hockey)

## TARIFS

	Cotisation	2eme Licence	3eme Licence
U17	580,00 €	480,00 €	420,00 €
U15	540,00 €	440,00 €	390,00 €
U13	500,00 €	400,00 €	350,00 €
U11	500,00 €	400,00 €	350,00 €
U9	500,00 €	400,00 €	350,00 €
U7 (Joueurs nés en 2013-2014-2015)	350,00 €	350,00 €	300,00 €

**Dans le prix de la cotisation, est inclus un jogging (sweat + pantalon) aux couleurs du Club.**

## ECHEANCIER

	U17	U15	DE U9 A U13	EDH
Lors du dépôt du dossier	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
05-oct	80,00 €	75,00 €	70,00 €	50,00 €
05-nov	80,00 €	75,00 €	70,00 €	50,00 €
05-déc	80,00 €	75,00 €	70,00 €	50,00 €
05-janv	80,00 €	75,00 €	70,00 €	50,00 €
05-févr	80,00 €	75,00 €	70,00 €	50,00 €
05-mars	80,00 €	65,00 €	50,00 €	
	<b>580,00 €</b>	<b>540,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>350,00 €</b>

### • Vos règlements :

Par chèques à l'ordre du **CHAR**, à remettre en même temps que ce dossier.

Ils seront encaissés comme noté dans l'échéancier

Les chèques vacances et les espèces sont acceptés pour régler la cotisation.

Pour les joueurs bénéficiant du Pass'Sport76, un chèque de caution du montant de la somme allouée sera demandé.

### Autorisation de pratique et Prise en charge médicale

Je soussigné.....autorise mon enfant.....à pratiquer le hockey sur glace en compétition et, le cas échéant, autorise son surclassement dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne.

J'autorise les responsables du Club de Hockey Amateur de Rouen à faire pratiquer sur sa personne, tous les examens complémentaires, ou interventions légales ou chirurgicales, transfusions sanguines que son état de santé pourrait justifier dans le cadre de l'urgence, ainsi qu'à le faire transporter dans le centre hospitalier ou la clinique les plus proches si besoin. Cette autorisation est valable au sein du club, pour les différents déplacements en France, ainsi qu'à l'étranger.

Je certifie exacts tous les renseignements portés sur ce document et reconnais avoir été informé du fait que ces renseignements feront l'objet d'un traitement informatisé relevant de l'article 15 de la loi de janvier 1978 sous réserve de l'avis de la C.N.I.L.

Ces informations pourront faire l'objet de cession. Toutes les informations sont données à titre obligatoire pour la délivrance des licences, un droit d'accès et de rectification étant ouvert auprès de la Fédération Française de Hockey sur Glace – 33 Avenue de la Plaine des Sports – 95800 Cergy.

Signature du représentant légal.....

### Droit de vote

*Afin de lever toute ambiguïté quand au droit de vote des parents d'enfants mineurs de moins de 16 ans membre du CHAR, aux élections des membres du Conseil d'administration, nous demandons à ceux-ci de remplir cette déclaration. Seuls les parents l'ayant rempli pourront prétendre au droit de vote.*

Je soussigné.....responsable de l'enfant.....âgé de moins de 16 ans, licencié au CHAR pour la saison 2019/2020, demande qu'une partie des cotisations versées pour celui-ci soit réservée à ma propre inscription et à devenir de ce fait membre à part entière du club.

Fait à .....le.....Signature.....

### Droit à l'image

Je soussigné, ..... AUTORISE / N'AUTORISE PAS (1) le CHAR à publier mon image ou l'image de mon enfant dans le cadre de toute publication, sur tout support, relatifs à la promotion du club et du hockey sur glace.

Signature (représentant mineur).....légal si  
(1) rayer la mention inutile

### Transport

Je soussigné(e) ..... déclare autoriser (1) mon fils / ma fille à effectuer les déplacements avec le Club de hockey et déclare dégager de toute responsabilité l'association concernant les blessures et dommages occasionnés à mon enfant ou à un tiers, ainsi que les personnes utilisant leur véhicule personnel en tant qu'accompagnateur lors des matchs à l'extérieur.

Je m'engage à ne prendre des enfants dans mon véhicule pour un déplacement qu'aux conditions que le contrôle technique de mon véhicule soit à jour, que je n'ai pas été déjà verbalisé pour conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants et que mon véhicule soit équipé des dispositifs de sécurité exigés par la loi.

Signature :  
(1) rayer la mention inutile

**En adhérant au Char, par l'intermédiaire de ma licence ou celle de mon enfant, je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Club et m'engage à le respecter.**

Rouen le,

Signature Joueur

Signature Parents

## Règlement Intérieur

### 1. Politique du Club

Le Comité Directeur du club, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement. Pour le bon déroulement des activités, le comité demande à chaque membre d'adhérer au règlement intérieur en même temps qu'il prend sa licence.

**Les entraîneurs entraînent, les dirigeants dirigent, et les parents confient leurs enfants aux premiers en s'en tenant à leur rôle de parents, inculquant à leurs enfants la discipline et le savoir vivre indispensable à la vie en collectivité.**

**Il est indispensable, pour la réussite du Club et de chaque équipe que chacun reste à sa place.**

**Le Club ne peut fonctionner qu'avec des Responsables d'Equipe et des parents impliqués : pour apprendre l'esprit d'équipe aux enfants, les parents eux-mêmes doivent donner l'exemple en s'impliquant dans la vie de l'équipe et du club.**

**Sans parents bénévoles, il n'est pas possible d'organiser les matchs et tournois qui feront progresser les enfants : organisation des buvettes, de la table de marque, rangement des vestiaires.**

### 2. Les Responsables d'Equipe

**Pour ceux qui souhaitent devenir responsable d'équipe, il convient de déposer une lettre de candidature.**

**Les responsables d'équipes sont nommés par le Comité Directeur et s'engagent notamment :**

- A encadrer l'équipe qu'ils ont en charge lors de tous les matchs et des tournois amicaux ou officiels,
- A organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leur équipe est engagée,
- A être l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'informations,
- A demander préalablement l'autorisation pour toute action (déplacement, tournoi, voyage, sponsoring...) engageant la responsabilité du club auprès des instances concernées,
- A informer les dirigeants de tout évènement particulier intervenu au sein de l'équipe,
- A ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif.
- A ne pas établir de bordereaux d'équipe ni de flash licence sans accord de l'entraîneur.

**Un mémo du responsable d'équipe est remis en début de saison et des réunions seront organisées en cours de saison afin de faire régulièrement le point et d'échanger. Là encore, un esprit de sport d'équipe doit prédominer.**

### 3. Obligations du joueur. Il s'engage :

- **A être licencié auprès de la FFHG**
- A participer régulièrement aux entraînements et aux matchs, à être présent sur la glace à l'heure exacte,
- A prévenir son entraîneur ou le Club en cas d'absence ou en cas de co-voiturage.
- A respecter toutes les consignes de l'entraîneur et du responsable d'équipe,
- A avoir une attitude correcte envers les coachs, ses co-équipiers, le responsable d'équipe, l'équipe dirigeante, les arbitres, les spectateurs et le personnel de la patinoire
- A respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le club que lors des déplacements,
- A s'assurer de la conformité de son équipement complet avant chaque entraînement et match
- A respecter les couleurs du CHAR
- A consulter régulièrement les panneaux d'information et le site du Club
- A accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement,
- **A régler les frais relatifs aux pénalités financières infligées par le corps arbitral, à son encontre, avant la fin de saison.**
- **A régler les frais relatifs au transfert de licence ou prêt,**
- **A ne pas avoir en sa possession des substances dopantes, illicites et autres produits contraires à l'hygiène du sportif (tabac, tabac à chiquer, alcool...)**  
**A ne pratiquer aucune forme de bizutage, celui-ci étant un délit puni par la loi du 18 juin 1998,**
- A accepter de se soumettre à tous contrôles sollicités par l'Etat, la Commission Médicale de la F.F.H.G et, plus généralement, par toute Commission dûment mandatée par le mouvement sportif. En cas de non-respect de cet engagement, une suspension à titre conservatoire sera automatiquement infligée et les règlements fédéraux appliqués.
- **A ne pas consommer ces mêmes substances dans l'enceinte de la patinoire et sous les couleurs du club de Rouen.**

#### **4. Règles de fonctionnement**

**Le Club décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou de perte des effets personnels et de matériel dans ses locaux comme en déplacement.**

- **Aucun remboursement de COTISATION ne sera effectué en cours de saison, sauf si le joueur fournit un certificat médical établissant que son état de santé ne lui permet plus la pratique du hockey pendant au moins 3 mois consécutifs.**
- **La licence ne fait l'objet d'aucun remboursement.**
- **Nous vous rappelons que le surclassement ne prédispose en aucun cas de la sélection en catégorie supérieure de votre enfant, celle-ci étant de la responsabilité exclusive des entraîneurs.**
- **Dans les petites catégories, il y a plusieurs équipes par catégorie ; les enfants sont répartis au sein de ces équipes selon le choix de l'entraîneur uniquement. En aucun cas les parents ne peuvent s'immiscer dans ce choix.**

**Chaque membre, chaque parent s'engage lors de son adhésion ou de celle de son enfant au club, à respecter le présent règlement. Tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par le Comité Directeur. Le Conseil de discipline se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du club du joueur et/ou des parents sans avertissement préalable.**

#### **5. Mémo des parents**

**Le rôle des parents est primordial : ils aident leurs enfants à acquérir une bonne estime de soi, à accepter leur place dans l'équipe et les encourage à accepter la discipline, le respect, l'effort et l'honnêteté.**

Il est très important que, dès l'école de hockey, les parents fassent en sorte d'établir une ambiance sereine, et que l'esprit d'équipe anime chacun. Etre compétiteur, ce n'est pas gagner coûte que coûte, c'est vouloir gagner en donnant le meilleur ; ce n'est pas vouloir se distinguer de son équipe, c'est vouloir faire gagner son équipe.

##### **En tant que parent :**

- 1.** Je me souviens qu'il s'agit d'un jeu pour les enfants et non d'un jeu pour les parents. J'évite de soumettre mon enfant à une pression qui pourrait l'inciter à se comporter de façon contraire à l'esprit sportif et au bien-être de la collectivité.
- 2.** J'encourage mon enfant à traiter les autres joueurs, entraîneurs, spectateurs et membres du Comité Directeur avec respect sans discrimination de sexe, de race, de langue, de nationalité, de condition sociale ou d'habileté.
- 3.** Mes propos et mon comportement démontrent que je respecte tous les joueurs, les parents, les entraîneurs et les membres du Comité Directeur ainsi que la tâche qu'ils doivent accomplir. En aucun cas je ne les déprécie devant mon enfant. Je ne m'emporte pas de façon ostentatoire pendant les matchs et ne communique avec mon enfant depuis les gradins.
- 4.** J'encourage toute l'équipe et j'applaudis les bons jeux. J'accepte les erreurs comme faisant partie de leur apprentissage. Mon comportement et mes propos démontrent que je ne tolère pas et n'encourage pas la violence physique ou psychologique. À cet égard je dénonce tout acte de violence dont je suis témoin.
- 5.** Lorsque je dois m'entretenir avec l'entraîneur, je le fais en tête-à-tête à un moment convenable pour les deux parties (ni sur le bord de glace, ni devant les vestiaires), en m'assurant de contrôler mes émotions et d'avoir un comportement respectueux.
- 6.** Pour des raisons évidentes de sécurité, je suis les entraînements et les matchs depuis les gradins. Je ne peux être sur le bord de glace ou dans les vestiaires sans l'autorisation de l'entraîneur
- 7.** Je participe à la vie de l'équipe et du Club. Compte tenu de la taille du Club, il est important d'assister à la réunion de début de saison de la catégorie et aux réunions de préparation des tournois de mon ou mes enfants pour comprendre le fonctionnement et de consulter régulièrement les panneaux d'affichage.
- 8.** Je ne prends aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du Club sans autorisation préalable
- 9.** Je m'engage à ne m'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif et le choix des entraîneurs (composition des équipes, placement des joueurs et stratégie de jeu...)
- 10.** Les parents des joueurs mineurs sont tenus de vérifier que les entraînements ou compétitions auxquelles leurs enfants se rendent ont bien lieu et qu'un dirigeant ou un entraîneur assure la surveillance effective de la pratique sportive.

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

### ATTESTATION DU LICENCIÉ MAJEUR

Questionnaire de santé QS-SPORT  
Renouvellement de la licence  
FFHG Saison 2019/2020

Je soussigné ..... [Prénom NOM]  
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par  
la négative à l'ensemble des rubriques.

Date : .....

Signature du licencié

### ATTESTATION DU LICENCIÉ MINEUR

Questionnaire de santé QS-SPORT  
Renouvellement de la licence  
FFHG Saison 2019/2020

Je soussigné ..... [Prénom NOM]  
en ma qualité de représentant légal de ..... [Prénom NOM]  
atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et a répondu par  
la négative à l'ensemble des rubriques.

Date : .....

Signature du représentant légal

#### RAPPEL REGLEMENTAIRE

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, le renouvellement de la licence n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace (**sauf tous les trois ans**).  
Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01, disponible sur le site internet fédéral, et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.

**Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation  
(et non le questionnaire lui-même)**

Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace (*en compétition le cas échéant*).

## PROCEDURE DE SUR-CLASSEMENT

### RAPPEL

ce formulaire doit obligatoirement être utilisé dans tous les cas de sur-classement

### HOCKEY SUR GLACE MASCULIN et FEMININ/ PARA HOCKEY

le dossier de sur-classement se compose de 2 parties distinctes :

- ⇒ informations concernant le licencié, autorisation parentale, autorité demandant le sur-classement
- ⇒ fiche médicale

ce dossier complet et complété devra être adressé **par mail** au médecin fédéral pour examen :  
[medical@ffhg.eu](mailto:medical@ffhg.eu)

#### A) SURCLASSEMENT

- 1) La première page du dossier doit être renseignée et signée par le président de l'association et le responsable légal du licencié si celui-ci est mineur.
- 2) Le dossier est remis au licencié par son club afin qu'il effectue sa visite médicale d'aptitude auprès du médecin de son choix
- 3) Le médecin examinateur est tenu de compléter la fiche médicale
- 4) Le licencié remet son dossier complet et complété aux dirigeants de son club.
- 5) Le club peut – à partir de l'avis donné par le médecin examinateur – saisir la licence surclassée de l'adhérent. La validation de la licence surclassée sera conditionnée à l'accord du médecin fédéral national.

Dans l'hypothèse où le sur-classement interviendrait après validation de la licence, le club devra saisir, à l'aide du bouton « sous classement / sur classement » situé dans le logiciel I-club, le sur-classement.

- 6) Le dossier complet est à adresser – par le club - au MEDECIN FEDERAL NATIONAL (Fabrice LECLERC) par mail –  
[medical@ffhg.eu](mailto:medical@ffhg.eu)

**Un contrôle** sur tous les dossiers de sur-classement sera effectué par l'intermédiaire du médecin fédéral national.

- Après étude des tests effectués par le licencié, le médecin fédéral national pourra émettre un avis défavorable et en informera le club et le service des licences. Si le médecin fédéral national ne s'oppose pas au sur-classement, aucun document ne sera envoyé au club ou au service des licences et la licence surclassée sera validée dans l'outil fédéral.

LA JOUEUSE/LE JOUEUR ne sera autorisé à évoluer dans la catégorie de sur-classement **qu'après validation de sa licence surclassée par le médecin fédéral**

#### B) SURCLASSEMENT U16 (U17 1<sup>ère</sup> année) et U20 (3 années d'âge)

. Même procédure que pour les autres sur-classements mais **ECG obligatoire**

#### C) SURCLASSEMENT MIXITE : réservé aux catégories U9 & U11

[Tapez ici]



## DOSSIER DE SUR-CLASSEMENT

dossier complet (2 pages) à faire parvenir au médecin fédéral national : [medical@ffhg.eu](mailto:medical@ffhg.eu)

Nom : ..... Prénom : .....

N° de licence : ..... Nom du club : .....

licencié depuis : ..... ans

date de naissance : ..... discipline pratiquée : .....

adresse mail du club : .....@.....

### AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Nous soussignés, ....., autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie .....

Fait le, ..... à .....

Signature du père

signature de la mère

### AUTORITES DEMANDANT L'APTITUDE (les signatures du Président et de l'entraîneur sont obligatoires)

Président du Club : .....

Signature :

Entraîneur : .....

Signature :

sur-classement

sur-classement MIXITE (**U9 & U11 uniquement**)

demandé de la catégorie ..... à la catégorie .....

Cachet de l'Association

### CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs. Ils lui offrent la possibilité de jouer à un niveau supérieur, sous réserve de l'absence de contre-indication médicale.

[Tapez ici]



Confidentiel médical

Confidentiel médical

## FICHE MEDICALE de SURCLASSEMENT

( se munir impérativement du carnet de santé pour la visite médicale )

Nom et prénom de l'adhérent : ..... date de naissance : .....

Nom du club : .....

### 1- Données morphologiques :

Poids..... Taille .....

Les valeurs doivent être équivalentes à celles de la catégorie d'âge supérieure.

### 2- Examen clinique général :

(Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmo...pouvant entraîner une gêne et contre indiquer la pratique à un niveau supérieur).....

### 3- Examen cardio-vasculaire :

- a) Antécédents familiaux : .....
- b) Antécédents personnels : malaise, syncopes.....
- c) TA : ..... Pouls : .....
- d) Clinique : .....

### 4- Examen locomoteur :

- a) Rachis ( radios au moindre doute ) : .....
- b) Genoux ( conflit fémoro-patellaire, instabilité ) : .....
- c) Pieds ( podoscopie ? stabilité de la cheville ) : .....
- d) Autres : .....

### 5- Autres éléments d'appréciation :

- a) Autres sports pratiqués : .....
- b) Charges totales d'entraînement hebdomadaires : .....
- c) Niveau scolaire : .....
- d) Sommeil : .....
- e) Développement psychologique : .....
- f) Traitements en cours : .....

### 6- Examens complémentaires éventuels :

- ECG, **(Obligatoire pour le surclassement des U16 (U17 1<sup>ère</sup> année) et des U20 (les 3 années) d'âge de la catégorie) – Compte rendu à joindre au dossier**

- Echocardiogramme, EFR, Epreuve d'effort si nécessaire

### 7- Remarques :

### 8. Conclusion :

Je soussigné, Docteur .....certifie avoir examiné M/Mme .....

Qui ne présente pas de contre indication médicale à la pratique du hockey sur glace

Qui ne présente pas de contre-indication à un sur-classement

Nom du médecin examinateur : ..... Tampon :

Fait à, .....le .....

---

## ATTESTATION 2019/2020

### PRÉLÈVEMENTS & EXAMENS AUTORISÉS DANS LE CADRE DES CONTRÔLES ANTI-DOPAGE

---

Conformément à l'article 7 du décret relatif aux prélèvements et examens autorisés dans le cadre des contrôles anti dopage ;

Je soussigné, .....

Représentant légal de l'enfant mineur .....

autorise

n'autorise pas

\* *Cochez votre choix*

Que soit effectué sur mon enfant un prélèvement nécessitant un prélèvement sanguin ou salivaire.

En foi de quoi, je remets la présente attestation au responsable de l'association dans laquelle mon enfant est licencié(e).

*Nota bene : l'absence d'autorisation pourra être regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.*

Fait à .....

le ...../...../.....

Signature licencié ou représentant légal  
et cachet du club :



## LETTRE DE DECHARGE

Je soussigné(e), ....., Père, Mère, Tuteur(\*) autorise le Responsable de l'Equipe de Hockey sur Glace du Club de Hockey Amateur de Rouen à prendre toutes les décisions qui s'imposent au cas où mon enfant ..... serait victime d'un accident (hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie, sortie d'hôpital) pendant les déplacements et au cours des matchs de compétition ou amicaux de la saison sportive 2019-2020, en France ainsi qu'à l'Etranger.

D'autre part, je signale que mon enfant est allergique à :.....

et/ou qu'il suit un traitement particulier pour :

(exemple : asthme d'effort d'où ventoline).

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :

Prénom :

Tél domicile :

Tél portable :

Tél bureau :

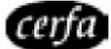
**N° sécurité sociale de l'enfant :**

**Nom de la Mutuelle :**

**N° adhérent :**

**Date et signature du responsable légal précédée de la mention « lu et approuvé »**

(\*) rayer les mentions inutiles



N° 11580\*03

**Reçu au titre des dons**  
**à certains organismes d'intérêt général**  
Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

**Bénéficiaire des versements**

**Nom ou dénomination :**

.....

**Adresse :**

N° ..... Rue .....

Code postal ..... Commune .....

**Objet :**

.....  
.....  
.....

**Cochez la case concernée (1) :**

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ...../...../..... publié au Journal officiel du ...../...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du ..../..../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme : .....

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

## Donateur

**Nom :**

**Prénoms :**

.....

**Adresse :**

.....

**Code postal** ..... **Commune** .....

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

**euros**

Somme en toutes lettres : .....

**Date du versement ou du don :** ...../...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) :  200 du CGI  238 bis du CGI  885-0 V bis A du CGI

**Forme du don :**

Acte authentique  Acte sous seing privé  Déclaration de don manuel  Autres

**Nature du don :**

Numéraire  Titres de sociétés cotés  Autres (4)

**En cas de don en numéraire, mode de versement du don :**

Remise d'espèces  Chèque  Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....